



COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEUZEVILLE

JEUDI 4 FEVRIER 2016 à 20h00

Etaient Présents : MM. COLSON, EUDE, CARPENTIER, DINE, BRASY, BAILLEMONT, LE DANTEC, NGUYEN, GIRARD, DOUDET, GUIRAUD, MAGDELAINE, TREGUER, Mmes GUEST, LE GUEN, FLAMBARD, NOEL, PALOTAI, LEBRASSEUR, MARMION, STRICHER-DESCHEPPER formant la majorité des membres en exercice.

Etaient Absents : MM. GUESDON, JACKSON, Mmes PREVOST-GODON, CHARON, JOLY, CAVENNES, excusés.

Procurations M. GUESDON à Mme GUEST, M. JACKSON à M. DINE, Mme PREVOST-GODON à M. COLSON, Mme JOLY à Mme LE GUEN, Mme CAVENNES à M. CARPENTIER.

M. DOUDET a été élu secrétaire,

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire souhaite rappeler les décès de Monsieur Robert FONTAINE, père de Valérie LE GUEN, conseillère municipale et Monsieur Patrick CHARON époux de Marie-France CHARON, adjointe au Maire.

Les membres du conseil municipal adressent leurs plus sincères condoléances à leurs collègues et l'ensemble de leurs proches.

Le compte-rendu du dernier conseil municipal est adopté sans observation.

SUBVENTIONS - 2016

Monsieur le Maire donne connaissance des propositions faites par la Commission des Finances pour l'attribution de subventions aux associations locales au titre de l'année 2016.

Monsieur GUIRAUD indique que les associations bénéficiant d'une subvention publique supérieure à 23.000 euros doivent fournir des comptes annuels certifiés et qu'il souhaiterait avoir connaissance de l'organigramme de ces associations en précisant que si un adjoint en était président, cela pourrait s'apparenter à « de la gestion de fonds publics, de prise illégale d'intérêts ou d'un délit de favoritisme ».

Madame GUEST confirme que ces éléments seront communiqués.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances et après en avoir délibéré,

VOTE les subventions suivantes dont le montant total 165.350,00 € sera inscrit au **Budget Primitif 2016**.

VOTES	POUR : 25	CONTRE : /	ABSTENTIONS : 1
-------	-----------	------------	-----------------

CULTURE - SPORTS

ASS ART'BRAMAINS	6 650,00 €
ASS COMM MUSIQUE ET DANSE	26 600,00 €
BEUZEVILLE ATHLETIC CLUB	56 355,00 €
BIBLIOTHEQUE "A TOUT LIVRES"	5 985,00 €
BOXING MUSCULATION CLUB BEUZEVILLE	4 750,00 €
KARATE CLUB BEUZEVILLE	1 425,00 €
AIKIDO -MISOJO	900,00 €
CHORALE BELLELONDE	380,00 €
UNION MUSICALE DE BEUZEVILLE	9 500,00 €
VELO CLUB BEUZEVILLAIS	190,00 €
ECURIE ST HELIER	1 900,00 €
LES JOURS HEUREUX	250,00 €
THEATR'HALLE	494,00 €
OFFICE MUNICIPAL CULTUREL	8 000,00 €

VOTES	POUR : 26	CONTRE : /	ABSTENTIONS : /
-------	-----------	------------	-----------------

EDUCATION – FORMATION BEUZEVILLE

ASS PARENTS ELEVES MAT&PRIM	855,00 €
COOP SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	665,00 €
VOYAGES & PROJETS EDUCATIFS EM	3 180,00 €
COOP SCOLAIRE EC PRIMAIRE	1 995,00 €
VOYAGES & PROJETS EDUCATIFS EP	10 412,00 €
SACD'ADO	1 900,00 €
ECOLE JEUNES SAPEUR-POMPIER	1 000,00 €

VOTES	POUR : 26	CONTRE : /	ABSTENTIONS : /
-------	-----------	------------	-----------------

EDUCATION – FORMATION HORS COMMUNE

CF Apprentis Inter Cons	138,00 €
CFA RISLE-SEINE PT-AUDEMER	138,00 €
CFA BTP CALVADOS	23,00 €
CHAMBRE DES METIERS 14	23,00 €
MAISON FAMILIALE CRIQUETOT	23,00 €
MAISON FAMILIALE BLANGY	92,00 €
MAISON FAMILIALE ROUTOT	23,00 €
RP DE MAISTRE (IME BEAUMESNIL)	23,00 €
LOISIRS PLURIEL (PONT-AYUDEMER))	23,00 €

VOTES	POUR : 26	CONTRE : /	ABSTENTIONS : /
-------	-----------	------------	-----------------

INTERET SOCIAL

AIDE A DOMICILE MILIEU RURAL	1 900,00 €
AMICALE - PERSONNEL DE LA VILLE	6 080,00 €
AMICALE - SAPEURS POMPIERS	4 370,00 €
ANCIENS COMB. PRISON GUERRE	190,00 €
CLUB DES AINES	950,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	1 400,00 €
UNION NATIONALE COMBATTANTS	380,00 €
AMIS MONUMENTS et SITES de L'EURE	30,00 €
PREVENTION ROUTIERE	78,00 €
LES FLORALIES DE L EURE	180,00 €
UNION DES MAIRES ET ELUS 27	819,00 €

AMENAGEMENT-TOURISME

U.C.A	4 275,00 €
A.R.E.H.N	160,00 €
FLORYSAGE	646,00 €

TOTAL 165 350,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec le B.A.C.O.S l'A.C.M.D conformément aux dispositions de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (subventions supérieures à 23.000 €).

CREDITS SCOLAIRES 2016

VOTES	POUR : 27	CONTRE : /	ABSTENTIONS : /
-------	-----------	------------	-----------------

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des demandes formulées par les directrices des Ecoles de BEUZEVILLE,

Vu l'avis de la Commission des Finances et après en avoir délibéré,

ARRETE comme suit les crédits scolaires attribués aux Ecoles Maternelle et Primaire de BEUZEVILLE à inscrire à l'article 6067 du Budget Primitif 2016 :

<i>ECOLE MATERNELLE</i>		<i>ECOLE ELEMENTAIRE</i>	
200 élèves x 40,00 €	8.000 €	360 élèves x 40,00 €	14.400 €
Manuels scolaires	350 €	Manuels scolaires	2.000 €
Bibliothèque	400 €	Bibliothèque	800 €
Papiers, cartons	1.400 €	Papiers, cartons	800 €
Consommables Informatiques	540 €	Consommables Informatiques	1.200 €
		CLIS	1.200 €
TOTAUX	10.690 €		20.400 €

TRAVAUX SIEGE – PROGRAMME 2016 – REMPLACEMENT AMPOULES VAPEUR DE MERCURE

VOTES	POUR : 25	CONTRE : 1	ABSTENTIONS : /
-------	-----------	------------	-----------------

Monsieur le Maire expose que le SIEGE envisage d'entreprendre le remplacement des ampoules d'éclairage public à vapeur de mercure pour un coût prévisionnel de 15 700 € :

	<u>Eclairage public</u>	<u>Totaux</u>
- <u>Remplacement ampoules à vapeur de mercure</u>	15 700 €	15 700 €

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement compte 20415 (DP et EP) : 2 616,67 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente et l'inscription des sommes au budget de l'exercice 2016.

Conformément à la délibération du conseil municipal du 21 février 2014, ces travaux donneront lieu (le cas échéant) au passage d'un ou plusieurs fourreaux dédiés au passage ultérieur du réseau THD (fibre optique) pour lesquels la propriété est attribuée à ORANGE qui devra en assurer l'entretien et la maintenance.

TRAVAUX SIEGE – PROGRAMME 2016 – RUE DU CALVAIRE

VOTES	POUR : 25	CONTRE : 1	ABSTENTIONS : /
-------	-----------	------------	-----------------

Monsieur le Maire expose que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux d'enfouissement sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et téléphonique pour un coût prévisionnel de 149.000 € TTC :

	<u>Enfouis élect</u>	<u>Eclairage public</u>	<u>Enfouis télécom</u>	<u>Totaux</u>
- <u>Rue du Calvaire</u>	89 000 €	30 000 €	30 000 €	149 000 €

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement compte 20415 (DP et EP) : 19 833,33 €
- en section de fonctionnement compte 61523 (FT) : 20 000,00 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente et l'inscription des sommes au budget de l'exercice 2016.

Conformément à la délibération du conseil municipal du 21 février 2014, ces travaux donneront lieu (le cas échéant) au passage d'un ou plusieurs fourreaux dédiés au passage ultérieur du réseau THD (fibre optique) pour lesquels la propriété est attribuée à ORANGE qui devra en assurer l'entretien et la maintenance.

TRAVAUX SIEGE – PROGRAMME 2016 – COUR DANJARD

VOTES	POUR : 25	CONTRE : 1	ABSTENTIONS : /
-------	-----------	------------	-----------------

Monsieur le Maire expose que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux d'enfouissement sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et téléphonique pour un coût prévisionnel de 82.400 € TTC :

	<u>Enfouis élect</u>	<u>Eclairage public</u>	<u>Enfouis télécom</u>	<u>Totaux</u>
- <u>Cour Danjard</u>	9 400 €	60 000 €	13 000 €	82 400 €

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement compte 20415 (DP et EP) :	11 566,67 €
- en section de fonctionnement compte 61523 (FT) :	8 666,67 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente et l'inscription des sommes au budget de l'exercice 2016.

Conformément à la délibération du conseil municipal du 21 février 2014, ces travaux donneront lieu (le cas échéant) au passage d'un ou plusieurs fourreaux dédiés au passage ultérieur du réseau THD (fibre optique) pour lesquels la propriété est attribuée à ORANGE qui devra en assurer l'entretien et la maintenance.

TRAVAUX SIEGE – PROGRAMME 2016 – ETUDE PREALABLE RUE RIOULT

VOTES	POUR : 25	CONTRE : 1	ABSTENTIONS : /
-------	-----------	------------	-----------------

Monsieur le Maire expose que le SIEGE envisage d'entreprendre les études préalables aux travaux d'enfouissement sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et téléphonique pour un coût prévisionnel de 4.500 € TTC :

	<u>Enfouis élect</u>	<u>Eclairage public</u>	<u>Enfouis télécom</u>	<u>Totaux</u>
- <u>Rue Rioult</u>	3 500 €		1 000 €	4 500 €

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement compte 20415 (DP et EP) :	583,33 €
- en section de fonctionnement compte 61523 (FT) :	666,67 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente et l'inscription des sommes au budget de l'exercice 2016.

Conformément à la délibération du conseil municipal du 21 février 2014, ces travaux donneront lieu (le cas échéant) au passage d'un ou plusieurs fourreaux dédiés au passage ultérieur du réseau THD (fibre optique) pour lesquels la propriété est attribuée à ORANGE qui devra en assurer l'entretien et la maintenance.

ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

VOTES	POUR : 26	CONTRE : /	ABSTENTIONS : /
-------	-----------	------------	-----------------

Monsieur le Maire expose que l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire application des dispositions susvisées.

**PROJET DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE VILLE
PROGRAMME FONCTIONNEL EN VUE DU DIALOGUE COMPETITIF DE MAITRISE D'ŒUVRE**

VOTES	POUR : 26	CONTRE : /	ABSTENTIONS : /
-------	-----------	------------	-----------------

Monsieur le Maire expose que la dernière réunion de travail de la commission d'urbanisme ouverte à l'ensemble des membres du conseil municipal a permis, avec l'aide du CAUE27, de rédiger le programme fonctionnel pour lancer la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre pour assurer le projet de requalification des espaces publics du centre ville.

Cette procédure dite de « dialogue compétitif » devra permettre de retenir 3 candidats qui seront amenés à proposer des projets qui devront répondre aux objectifs et attentes de la commune.

Chaque candidat sera indemnisé au moyen d'une prime de 15.000 euros HT moyennant la remise effective des prestations demandées. Cette prime sera intégrée au marché de maîtrise d'œuvre pour l'équipe qui sera retenue à l'issue du dialogue compétitif.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances et après en avoir délibéré,

DECIDE de valider le programme fonctionnel pour lancer la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre.

CESSION DE TERRAIN ZA1 – STE BAGLIONE

VOTES	POUR : 25	CONTRE : /	ABSTENTIONS : 1
-------	-----------	------------	-----------------

Monsieur le Maire expose que la société BAGLIONE a le projet d'acquérir le terrain de la société EIFFAGE situé sur la ZA n° 1 de BEUZEVILLE pour y installer une centrale à béton à échéance de la fin d'année 2016 avec la création d'une douzaine d'emplois.

De manière à sécuriser les flux de circulation, la société se propose d'acquérir une emprise de 1.600 m2 environ sur le terrain communal voisin cadastré section ZK 296 et 311.

Conformément à l'avis du service du Domaine, la commission des finances propose de fixer le prix de cession à 18 € TTC le m2 soit 28.800 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis du service du domaine et après en avoir délibéré,

DECIDE de céder à la société BAGLIONE (ou toutes personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer) la parcelle susvisée au prix de 18,00 € TTC le m2.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui sera rédigé par l'Office Notarial de BEUZEVILLE et tous documents utiles à la réalisation de cette affaire.

DIVERS

Monsieur le Maire informe que :

- la population légale publiée par l'INSEE est passée de 4.478 à 4.541 habitants au 01 janvier 2016 (référence : 1^{er} janvier 2013).
- la commission des finances et le conseil municipal se réuniront les 24 et 31 mars prochains à 19 heures pour le vote des compte administratif et budget primitif.

Concessions de terrain dans le cimetière :

Madame LEBRASSEUR rappelle que le prix des concessions de terrain dans le cimetière de BEUZEVILLE a fait l'objet de questionnement en dernière séance du conseil municipal.

Après étude auprès des communes voisines de même importance, il ressort que nos tarifs sont en dessous de la moyenne avec un montant de 152 € contre 216 € pour 1 m² et 305 € contre 345 € pour 2 m².

Monsieur GUIRAUD déclare que cela compense les taxes.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

Monsieur le Maire confirme que le projet de regroupement entre les communautés de communes de Beuzeville et du Pays de Honfleur est soutenu à la majorité et que l'arrêté du Préfet est attendu dans ce sens.

Circulation rue François Revers :

Madame MARMION rappelle qu'il a été demandé de supprimer le passage des voitures dans la rue François Revers.

Monsieur le Maire indique qu'il a été décidé qu'un essai pourrait être réalisé en installant une grosse jardinière à l'entrée de la rue tout en laissant un emplacement pour permettre un arrêt minute près du PMU. Toutefois, il souhaite que les riverains en soient informés au préalable

Fermetures de commerces de centre ville :

Monsieur GUIRAUD rappelle que Monsieur le Maire s'est félicité lors de la cérémonie des vœux de l'ouverture de nombreux commerces mais qu'il convient cependant de faire remarquer qu'il y a eu dans le même temps plusieurs fermetures de commerces « vitaux » qui amènent des clients pour les autres (poissonnier, boulanger, restaurant, gris perle, C9, presse, Vival) et demande ce que peut faire la municipalité pour inciter des reprises.

Monsieur le Maire comprend cette remarque mais précise que la conjoncture actuelle est difficile pour le petit commerce et qu'il y a des communes qui n'ont que des fermetures.

Il est rappelé que la municipalité a engagé plusieurs actions pour soutenir le commerce et notamment institué une prime de 2 000 € pour les nouveaux commerces dont le montant peut être débattu.

Le projet d'aménagement du centre ville va également dans ce sens avec l'idée de ramener du dynamisme et s'intègre dans une stratégie d'ensemble en prévoyant la création de stationnements supplémentaires en proche périphérie. Il faut toutefois que chacun prenne ses responsabilités et que les commerçants libèrent des places pour leurs clients.

Le PLU en cours d'élaboration a également l'objectif de poursuivre l'évolution du nombre d'habitants pour soutenir l'économie locale et la coordination avec l'office de tourisme pour développer la fréquentation touristique.

Au-delà de ces actions directes, Monsieur le Maire rappelle l'importance qu'il y a à s'opposer à la création de nouveaux centres commerciaux d'envergure dans un rayon de moins de 5 kilomètres

Monsieur GUIRAUD souhaiterait que la commission des finances réfléchisse sur les aides à apporter et cible les types de commerces prioritaires pour faciliter de nouvelles ouvertures et faire revenir les consommateurs.

Monsieur le Maire indique qu'il est preneur de toutes les idées et que les règles d'attribution peuvent être rediscutées mais qu'il convient de respecter les règles d'égalité dans les décisions.

Madame STRICHER-DESCHEPPER considère qu'il faut communiquer sur la question et réfléchir aux modalités d'attribution (en cas de simple reprise ou pas et la durée après une fermeture).

Monsieur DOUDET indique que la conjoncture économique accélère les fermetures et la cherté des loyers y participe. Toutefois, il y a parfois des raisons autres qu'économiques !

Monsieur BRASY souligne qu'il faut être « commerçant » !

Monsieur CARPENTIER informe qu'il a contacté la Chambre de Commerce et d'Industrie qui a visité les 2 places du centre-ville et audité ce qui marche et ne marche pas. Un rapport a été rendu et propose 3 axes d'actions (la signalétique, les actions commerciales et la communication). Un travail va être engagé dans ce sens avec l'UCA.

Monsieur NGUYEN considère qu'un centre-bourg sans presse est un désastre et que les clients vont prendre l'habitude de se rendre dans les grandes surfaces.

Monsieur LEDANTEC fait remarquer que les prédécesseurs fonctionnaient très bien mais qu'il faut avoir le contact et le sens du commerce, Monsieur TREGUER confirmant que « l'accueil » représente 80 % du commerce.

Vidéo-protection :

Madame LEBRASSEUR demande où en est le projet de vidéo-protection. Monsieur CARPENTIER indique que le dossier va démarrer et Monsieur BAILLEMONT que les devis étaient attendus.

Monsieur GUIRAUD souligne qu'un dernier article de presse pourrait laisser penser que Monsieur CARPENTIER est le seul adjoint à la Culture (il s'agit d'une erreur, bien sûr !)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 25.